

Rwanda : Un journaliste en détention provisoire pour un lapsus à l'antenne

Reporters sans frontières, 11 mai 2012 Habarugira Epaphrodite, journaliste pour la radio communautaire Huguka, située dans la région de Muhanga (Sud), est écroué depuis le 24 avril 2012 à la prison de Gitarama, chef lieu de la province. Une instruction a été ouverte à son encontre pour des propos minimisant le génocide et pour "propagation de l'idée du génocide". A titre de sanction disciplinaire, la direction de la station a décidé de licencier le jeune journaliste dès le lendemain de sa "faute". Ce dernier avait commis un lapsus en présentant le journal.

"Sans justifier les paroles de Habarugira Epaphrodite, Reporters sans frontières condamne son placement en détention provisoire pour des propos qu'il a tenu à l'antenne. La privation de liberté fixée à trente jours par le Procureur est totalement disproportionnée au regard de la faute commise. Une telle mesure produit inévitablement un effet d'intimidation inacceptable pour toute la profession. Nous demandons à la justice la remise en liberté du journaliste afin qu'il puisse présenter sa défense dans le cadre d'un procès impartial et équitable", a déclaré Reporters sans frontières. "Le licenciement disciplinaire constitue déjà une sanction lourde. Les autorités devraient éviter d'ajouter l'incarcération", a affirmé l'organisation, qui poursuit son engagement en faveur de la dépolitisation des médias au Rwanda. Dans le journal du matin du 22 avril 2012, Habarugira Epaphrodite aurait procédé en kinyarwanda à une confusion entre les termes de "victimes" et de "rescapés", laissant entendre qu'il approuvait le génocide. Selon ses confrères, il s'agirait d'un simple lapsus puisque, la veille, le journaliste avait présenté le même journal sans commettre d'erreurs. Le journal présentait à l'occasion la cérémonie de commémoration des victimes du génocide rwandais, sans plus tarder.